



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 JANVIER 2026

Rapport d'exécution budgétaire – Reversement d'un reliquat à la Collectivité de Corse

L'exécution budgétaire au 15 décembre de la partie exploitation s'élève à **45 983 370.37 €**, telle qu'elle ressort au Compte Financier Unique provisoire joint en annexe.

Ci-après sont mentionnées les écritures à régulariser par nos soins avant d'établir l'arrêté des comptes définitif.

Charges

Acomptes DSP : 18 604 117.00 €

Solde aérien : 1 733 776.00 €

Rattachement charges : 2 500 000.00 €

Provision : 2 771 725.00 €

Soit un total de charges de 25 609 618.00 €

Produits

Engagements : 8 261 051.00 €

Titre de recettes : 10 299 021.00 €

Boni provision SNCM : 13 335 791.00 €¹

Soit un total de produits de 31 895 863.00 €

La différence entre les produits et les charges fait ressortir solde positif de **6 286 245.00 €**.

Les grandes masses énoncées ne devraient pas subir de changements sur les derniers jours nous séparant de la fin de l'exercice (journée complémentaire).

Le résultat budgétaire devrait donc s'établir à hauteur de **52 269 615.37 €**.

Au regard de ce qui précède, le Conseil d'Administration de l'Office des Transports de la Corse peut se prononcer sur la demande de la Collectivité de Corse, de faire remonter une partie de ce reliquat à hauteur de 10 Millions d'euros.

La proposition faite au Conseil d'Administration de notre établissement se fonde sur la délibération n° 25/125 AC du 25/07/2025 adoptant le BS de la CDC, rubrique « transport » page 8.

1) Concrètement, différence résultant du rapprochement reprise de provision constituée à l'ouverture de la procédure collective de la SNCM en 2013/2014 (compte 78) et la constatation de la charge de non-valeur à la suite de clôture de la procédure pour insuffisance d'actif (compte 654).

Après approbation par votre assemblée de ce montant soit 10M d'euros, le versement au bénéfice de la CDC s'effectuera au cours de l'année 2026 suivant l'instruction comptable M4.



Je vous propose de bien vouloir en délibérer